

## LEGENDE



Zone de transmission simultanée des produits de DR 1.1 ( $0,5Q^{1/3}$ )  
pour une quantité maximale de 3 kg Eq TNT



Zone de transmission par projection des produits de DR 1.1 ( $2,4Q^{1/3}$ )  
pour une quantité maximale de 3 kg Eq TNT



Zone de propagation par projection des produits de DR 1.2 ( $2,4Q^{1/3}$ )  
pour une quantité maximale de 1 kg



Zone de propagation thermique des produits de DR 1.3 (Z2)  
pour une quantité maximale de 100 kg

ETUDE DE DANGERS  
MBDA  
ETABLISSEMENT DE SELLES-SAINT-DENIS

**ANNEXE 13.12 :**

Zones d'effets générées par les transferts de  
produits pyrotechniques des soutes de stockage  
ou le bâtiment 26 vers l'aire de destruction G, et  
inversement-

Transferts assimilés de l'ADR

Format : A4

DATE : 29.06.19

ECHELLE : 1 / 10 000